



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-5072>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-5072**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Somme

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22800001400016

Ville : Amiens

Code postal : 80026

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marchespublics596280.fr>

Identifiant interne de la consultation : FORMATION_ASSMAT

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DFCP - Service des marchés

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - une lettre de candidature conforme au modèle « lettre de candidature-attestation sur l'honneur » jointe à la présente consultation ou au DC1 incluant une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner (1) ; - une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement conforme au modèle DC2 et permettant d'apprécier : * ses aptitudes à exercer l'activité professionnelle concernée par l'accord-cadre, * ses capacités économiques et financières (chiffre d'affaires), * ses capacités techniques et professionnelles, (2) - Une déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement indiquant les effectifs moyens annuels pendant les 3 dernières années ; - le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - une liste des principaux services réalisés au cours

des trois dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution ; - les capacités techniques ou professionnelles ; - si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 16/02/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Département de la Somme

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Formation des assistants maternels agréés par le Département de la Somme, pour la 2ème partie de formation après l'accueil d'enfants.

Code CPV principal - Descripteur principal : 79632000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Formation des assistants maternels agréés par le Département de la Somme, pour la 2ème partie de formation après l'accueil d'enfants.

Lieu principal d'exécution du marché : Département de la Somme

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Il sera exécuté par le biais de bons de commande, en application des articles R.2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4 du Code de la commande publique, dans la limite des minimum et maximum annuels indiqués ci-dessous : - 5 groupes de formation minimum par session de formation ; - 12 groupes de formation maximum par session de formation. L'accord-cadre ne fait pas l'objet d'un allotissement au motif suivant : Exécution des prestations techniquement plus difficile. L'accord-cadre est conclu pour une période de 1 An(s), à compter de sa notification, renouvelable tacitement deux fois pour la même période soit une durée maximale de trois ans. Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Ressources propres de la collectivité. L'accord-cadre sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec un groupement momentané d'entreprises. Celui-ci pourra prendre la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. Les offres sont valables pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de variante exigée. En application de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les communications et échanges s'effectueront, pendant toute la procédure de passation, par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'article C de l'acte d'engagement. Conformément à l'article R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr> En application de l'article L. 2132-2 du code de la commande publique, les candidats devront transmettre obligatoirement leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Département : <https://marchespublics596280.fr>. L'enveloppe électronique contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre du candidat listés à l'article 5-1 du présent règlement. Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier. Il n'est pas exigé de signature

électronique à la remise des offres. Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier. Toutefois, si le candidat utilise la signature électronique, il est conseillé d'utiliser la signature électronique sous format PADES.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2024